



Avis sur le rapport 1-1 de l'Exécutif régional
**Budget primitif 2021 du Conseil régional
de Bourgogne-Franche-Comté**

Rapporteur : Vincent Delatte

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

En 2021, la Région oriente ses actions autour des cinq grandes priorités suivantes :

- Réagir face à la crise et contribuer à la relance économique : soutenir les acteurs économiques, préserver les emplois et protéger les salariés.
- Anticiper l'avenir, en répondant aux enjeux de l'éducation, des mobilités et des solidarités.
- Intensifier l'engagement de la Région dans l'ère des transitions énergétiques, écologiques, et numériques.
- Garantir la coopération avec l'Europe, l'État et les territoires, pour une action coordonnée, efficace et solidaire.
- Mobiliser nos ressources humaines et notre expertise.

Le BP 2021 s'élève à 1 939,7 M€, soit une évolution de 18,9 % par rapport au BP 2020.

Les recettes (1 939,7 M€) sont réparties comme suit :

- Recettes de fonctionnement : 1 280,2 M€
- Recettes d'investissement : 155,6 M€
- Emprunt d'équilibre : 503,8 M€

Les dépenses (1 939,7 M€ dont 786,1 M€ en investissement et 1 153,6 M€ en fonctionnement) sont réparties selon les fonctions suivantes :

- Formation professionnelle et apprentissage : 248,9 M€ (fonction 1)
- Enseignement : 326,9 M€ (fonction 2)
- Culture, sport, loisirs : 46,8 M€ (fonction 3)
- Santé et action sociale : 2,2 M€ (fonction 4)
- Aménagement des territoires : 71,7 M€ (fonction 5)
- Gestion des fonds européens : 111,3 M€ (fonction 6)
- Environnement : 50,9 M€ (fonction 7)
- Transport : 699,2 M€ (fonction 8)
- Action économique : 197,6 M€ (fonction 9)
- Services généraux : 111,6 M€ (fonction 0)
- Dépenses non ventilées par fonction : 72,2 M€

Les engagements pluriannuels se répartissent en autorisations de programme (571,8 M€) et en autorisations d'engagement (999,2 M€).

Avis du CESER

Un pilotage renforcé pour faire face aux incertitudes

Comme le CESER avait pu le souligner dans son avis relatif aux orientations budgétaires, le contexte budgétaire 2021 s'annonce particulièrement incertain (situation sanitaire, croissance économique, dégradation des finances publiques...). Les collectivités locales vont devoir composer avec de multiples inconnues, à la fois en termes de recettes et de dépenses. C'est particulièrement le cas de la Région dont la fiscalité est de plus en plus sensible à l'activité économique. La Région table ainsi sur une évolution de - 4 % des recettes de fonctionnement pour 2021, à périmètre constant. Ces incertitudes s'expriment également au niveau des dépenses. À ce titre, le BP 2021 prévoit une "réserve de précaution" de 30 M€ de crédits de fonctionnement qui ne seront pas exécutés tant que la collectivité n'aura pas plus de visibilité sur les recettes.

Le BP 2021 est également marqué par un important effort fait en matière d'investissement, conséquence de la mise œuvre du plan pluriannuel d'investissement et du PAIR (plan d'accélération de l'investissement régional adopté en octobre 2020). Il en résulte une augmentation notable des emprunts, le BP 2021 affichant un volume prévisionnel de 503,9 M€ d'emprunt d'équilibre. Les investissements seront majoritairement financés par l'emprunt en 2021.

Dans ce contexte d'incertitudes et d'investissement massif, la Région envisage de renforcer ses modalités de pilotage budgétaire et financier, élément "clé" tant d'un point de vue politique que technique (cf avis du CESER relatif aux OB 2021). Le niveau de recettes sera en effet déterminant pour la bonne mise en œuvre des politiques publiques, toute diminution pouvant obérer assez largement les capacités d'action de la Région. Le CESER approuve ces modalités de pilotage renforcées. Elles rejoignent des préoccupations et des préconisations qu'il avait formulées dans plusieurs de ses avis en matière de suivi budgétaire et de prospective financière (avis relatifs au CA 2018 et au BP 2020, notamment).

Préparer l'avenir en retrouvant une capacité d'autofinancement

La crise liée au coronavirus a bouleversé la stratégie financière de la Région. Le Conseil régional a ainsi délibéré (en juin 2020) afin de dégrader la capacité de désendettement de la Région à 9 années à l'horizon 2024, et ce pour faire face aux impacts budgétaires de la crise. Comme le CESER l'avait noté dans son avis relatif aux OB 2021, il s'agit notamment d'une conséquence mécanique d'une hausse de l'endettement et des investissements portés par le PAIR. Les marges de manœuvre apparaissent désormais très réduites, même si la Région a engagé des actions visant à diversifier ses sources de financement et à minimiser les frais financiers (ex : recours au marché obligataire).

La Région a ainsi utilisé au maximum les moyens dont elle disposait pour faire face à la crise. Elle doit désormais reconstituer sa capacité d'autofinancement, afin de retrouver progressivement des marges de manœuvre et préparer l'avenir.

Poursuite de la stratégie de mandat et réponse à la crise

Le CESER note que ce budget s'inscrit dans la continuité de la stratégie de mandat 2016-2021, tout en intégrant de nouvelles actions permettant de répondre à la crise. A ce titre, il se réjouit du soutien du Conseil régional à l'économie de proximité, par l'inscription d'une enveloppe de 30 M€ de dépenses de fonctionnement qui vise également à contribuer à lutter contre la précarité.

Plus globalement, le CESER note avec satisfaction que son observation émise à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires 2021 a été prise en compte par le Conseil régional, à savoir que les champs de compétences non obligatoires de la Région (culture, sport, santé...) ne deviennent pas des variables d'ajustement.

Observations sur les politiques publiques (par fonction budgétaire)

Formation professionnelle et apprentissage, enseignement

Le CESER constate que beaucoup d'argent public est injecté via le BP 2021 (mise en œuvre du PAIR). Comme il l'avait noté dans son avis relatif à ce plan (octobre 2020), les mesures de relance sont complémentaires avec les politiques de formation de droit commun¹. Leur intégration dans la nomenclature budgétaire est néanmoins complexe à appréhender, notamment du fait de la multiplicité des dispositifs de formation. Compte tenu de l'importance des moyens mobilisés, le CESER sera attentif à la mise en œuvre de ces mesures de relance et à leur bonne articulation avec les dispositifs existants, dans un souci d'efficacité, d'efficience et de cohérence de l'action publique. Il s'agira notamment de disposer d'indicateurs de suivi permettant de mesurer la plus-value réelle de ces nouveaux investissements, alors que la situation présente de multiples urgences.

(1) En matière de formation, le rapport de l'exécutif relatif au PAIR indique qu'en complémentarité du PAIR, la Région se fixe une feuille de route autour des trois axes suivants :

- L'adaptation des compétences aux besoins émergents pour accompagner les entreprises et les acteurs locaux vers l'économie de demain.
- L'adaptation de ses priorités de formation en direction des plus vulnérables, et notamment des jeunes, en cohérence avec le plan de l'État.
- La veille et l'expérimentation pour favoriser les innovations sociales.

Il en est ainsi de la situation des étudiants. Dans son avis relatif aux OB 2021, le CESER soulignait "les écarts entre étudiants en soins infirmiers et étudiants de l'enseignement supérieur². Il existe par exemple au niveau régional, des pratiques différentes d'un IFSI à un autre, où les tenues des étudiants sont parfois mises à disposition par les établissements, d'autre fois à la charge des familles". Il exprime son inquiétude face à des situations génératrices d'iniquité et appelle à une meilleure harmonisation des dispositifs pour que les inégalités ne soient pas davantage creusées par la situation de crise.

Le CESER pour autant félicite la Région pour ses efforts et sa réactivité pendant la crise.

S'agissant du numérique, le CESER salue les investissements dans le numérique éducatif, mais réitère les points de vigilance dans son rapport de saisine 2019 sur une nécessaire réflexion sur les enjeux d'apprentissage, d'impacts environnementaux. Le numérique n'est pas une fin en soi et il convient de vérifier la plus-value des nouveaux investissements au regard des équipements existants dans chaque environnement en prenant en compte les actions de l'ensemble des acteurs.

En ce qui concerne l'équipement des élèves boursiers et la formation des publics précaires, le CESER invite à la vigilance pour qu'il y ait une cohérence entre les outils proposés et le matériel utilisé par ces publics. Il regrette que les élèves boursiers des classes de seconde des lycées généraux et technologiques, et les élèves boursiers des classes de première année de CAP des lycées professionnels, ne soient pas équipés avant la rentrée 2021. Il apprécierait que des solutions transitoires soient trouvées en 2021. Il note pour autant que les EPLE ont répertorié les élèves qui ont besoin de matériel, et qu'ils prêtent du matériel pour l'instant.

En matière d'orientation, le CESER souligne la nécessaire communication des dispositifs auprès des étudiants. Au-delà de l'impression d'immédiateté due à la crise, il est nécessaire d'avoir une réflexion sur la façon de préparer demain.

Jeunesse

À l'instar de ses remarques émises sur le BP 2020 l'an passé, le CESER regrette la non-inscription au budget régional du dialogue structuré avec les jeunes. Dans ce cadre, les conseillers et conseillères de la commission "Cadre de vie et société" réitèrent leurs observations : même s'il est prévu d'inscrire le projet de dialogue structuré avec les jeunes dans le cadre du contrat de plan État-Région, à ce jour aucune certitude n'existe sur la prise en compte réelle du projet dans le contrat.

Numérique

Le CESER salue la dynamique positive enclenchée au niveau des réseaux d'initiative publique. Il a fait remonter au Conseil régional les problématiques d'affrontements entre opérateurs lors de la pose des réseaux de fibres qui génère des coupures de réseaux chez les particuliers.

Plus globalement, le retard d'équipement de la région en haut débit étant connu, le CESER souhaite disposer du maximum d'informations sur l'état d'avancement des connexions fibre en région. Il a bien noté les difficultés à cet égard de la disponibilité des données au sein des réseaux d'initiative privée.

Au-delà d'investissements ponctuels, la question des contours futurs de l'économie impactée par le numérique reste entière. Quelle stratégie la Région définira-t-elle face au foisonnement d'initiatives ? Quel accompagnement, quel conseil ? Le CESER a noté les initiatives prises par la Région, à commencer par la création de l'agence régionale du numérique, qu'il a salué dans son avis récent sur la feuille de route des usages du numérique. Il a noté avec intérêt que la filière numérique sera associée aux réflexions.

Énergie

Le CESER note que l'effet accélérateur de la DM1 et du PAIR sur le BP 2021 est indéniable. Il s'interroge néanmoins sur la pertinence de conserver les références à l'atteinte du label BBC au regard des nouvelles réglementations thermiques. Il a fait remonter la difficulté de trouver des entreprises locales, compétentes et en capacité d'intervenir. Les problématiques

(2) Ainsi l'étude de la Fédération nationale des étudiants en soins infirmiers (FNESI) "Séjour de la Santé - Note sur la revalorisation des indemnités de stage" souligne l'écart entre les indemnités versées aux étudiants en soins infirmiers (entre 28 et 50 euros par semaine, soit entre 0,80 et 1,30 euro/heure) et celui des indemnités de stage des étudiants de l'enseignement supérieur (3,9 euros/heure).

de départs de collaborateurs dans les TPE sont soulevées. Il se félicite des actions proposées par le Pôle Énergie BFC, centre de ressources régional tout en soulignant que les formations n'ont pu se faire de façon pragmatique crise sanitaire oblige.

Le CESER apprécie le projet de cartographie des opérateurs par la Région tout en s'interrogeant sur la capacité à recenser des acteurs qui changent rapidement. Il a bien noté que le Pôle Énergie BFC était co-administré par la Région et les organisations professionnelles.

Concernant la rénovation des logements privés, le sujet a fait débat particulièrement. Les volumes des avances financières sont très faibles. Le CESER invite à ne pas sous-estimer la problématique des passoires énergétiques. Il a pris note des éléments d'explication de la Région quant aux coûts ramenés par bénéficiaire d'une part, et d'autre part, quant à sa volonté de positionner sa valeur ajoutée sur le conseil, l'accompagnement, l'information et le conseil aux particuliers. Il indique que près de 80% des audits donnent suite à une réalisation de travaux.

Un point d'attention particulier concerne l'information des bénéficiaires potentiels, puisque l'on constate que de nombreux citoyens méconnaissent les dispositifs permettant de réaliser des économies d'énergie. Pour autant, plusieurs opérateurs existent (ex : espaces Infoénergie Bourgogne-Franche-Comté, membres du réseau FAIRE) et des moyens financiers importants sont mobilisables, notamment au niveau de France relance (dispositifs MaPrimeRénov' et MaPrimeRénov'Copro).

Fonds européens

Dans la perspective des programmes européens 2021-2027, le CESER attire l'attention de la Région sur la possibilité d'allouer du FEDER aux grandes entreprises et aux ETI, nonobstant la réglementation européenne relative aux aides d'État (notamment). Il constate que dans d'autres Régions (AURA, Grand Est), les grands groupes peuvent bénéficier de fonds européens alors que cela n'est pas possible actuellement via le FEDER 2014-2020 en Bourgogne-Franche-Comté. Il souhaite pouvoir retravailler cette question avec la Région dans le cadre des programmes européens 2021-2027 en cours d'élaboration et pour lesquels le CESER émettra prochainement un avis (janvier 2021).

Environnement

Concernant la partie "Déchets/Économie circulaire", on constate la baisse de 60% de l'AP (-300 000 €), prenant ainsi en compte le basculement des dossiers au PAIR (10 M€ en AP au BS 2020). Le CESER regrette cette particularité qui ne fait que donner un appel d'air à certains projets mais est loin de l'ambition régionale portée par le volet "déchets" du SRADDET.

Transport

Le CESER ne peut que se féliciter que la Région ait été la première en France à avoir mis en place les bassins de mobilités, déclinaison de la loi d'orientation des mobilités (LOM) et faisant de la collectivité l'architecte des mobilités.

Train

Une forte incertitude concerne les recettes ferroviaires (des premiers chiffres font état d'une baisse de fréquentation TER, de moins 63% en région BFC, moins 69% en moyenne nationale et moins 59% pour la région la moins affectée). Le CESER prend acte que les comptes définitifs TER 2020 ne seront connus qu'en 2021.

S'agissant de la poursuite de la stratégie d'investissement et le financement de la troisième et dernière tranche d'acquisition de matériel roulant, le CESER note les investissements majeurs dans le matériel ferroviaire de l'ordre de 400 M€ depuis le début du mandat et les efforts restant à fournir.

S'agissant du remplacement des rames Regiolis pour la ligne Laroche-Migennes/Paris-Gare de Lyon, le CESER a noté que ce sujet était travaillé en coopération avec Ile-de-France Mobilités. Il attire l'attention de la Région pour que ce remplacement, s'il génère des capacités supplémentaires (notamment par le biais de places debout), ne se fasse pas au détriment du confort de voyage.

Car

Le CESER note positivement les efforts en matière environnementale à l'occasion du renouvellement des marchés. Cela fait écho aux recommandations formulées notamment dans son rapport d'autosaisine "Réussir le transfert à la Région de la compétence transports scolaires et interurbains" (mars 2017).

Rappelant également son attachement à la notion d'accessibilité dans ses précédents travaux, le CESER préconise également de prendre en compte les besoins des Personnes à mobilité réduite, en invitant les opérateurs à proposer des bus à plancher bas.

Action économique

En premier lieu, le CESER relève l'attention portée à l'économie de proximité et à la reconnaissance de son rôle dans la vie des territoires, contribuant au maintien du lien social, à l'accueil des jeunes en formation professionnelle et à l'insertion professionnelle. Par là-même, le maintien du tissu de TPE et de PME est déterminant. Ainsi, le CESER relève le soutien du Conseil régional, via une enveloppe exceptionnelle de 30 M€ inscrite en section de fonctionnement, en faveur de l'économie de proximité, des PME et des TPE, et pour contribuer à la lutte contre la précarité (accompagnement d'associations caritatives). Ce montant risque d'être insuffisant, mais la Région, en la matière, fait preuve d'une anticipation qu'il convient de souligner.

Si des réponses ont été apportées sur les aides aux TPE/PME, deux fonds étanches dont l'un (investissement) soumis à contrôle, l'aide aux filières (aéronautique notamment) ne s'engage pas sur le recherche d'une intervention dans la stratégie des entreprises (quid de l'avenir de SKF, d'Aubert & Duval peut être demain, de l'utilisation des fonds relocalisation et innovation à destination de ces entreprises...). De même, en matière d'hydrogène la présence de la région dans le développement de Faurecia à Bavans, centré sur le stockage d'Hydrogène ne peut être la seule réponse à la perte de R&D sur les systèmes pile à combustible au profit d'AURA.

Le CESER souligne la qualité des actions menées par la Région dans le domaine agricole, même si elles peuvent être ponctuelles, sur certains sujets. Il conviendrait toutefois de prioriser ces actions. L'agronomie est un sujet essentiel. Une étude des sols permettrait des traitements plus ciblés, et donc une réduction de l'empreinte de l'agriculture sur l'environnement.

Malgré un contexte difficile, un travail important est réalisé entre la profession agricole et la Région. Les investissements sur la ressource en eau, sur le photovoltaïque ne seront cependant rentables qu'à très long terme. Pour autant, il s'agit d'une évolution intéressante, qui structure l'agriculture de demain.

Sur la modification du Programme de développement rural (PDR), actuellement en discussion, il est demandé une convergence des PDR. Il est en effet indispensable qu'il n'y ait plus de distorsions de traitement entre les agriculteurs de Bourgogne et de Franche-Comté.

Le CESER relève, une nouvelle fois, le rôle majeur de la Région dans le soutien direct aux acteurs de l'ESS et notamment auprès des structures Entreprise d'Insertion et celles de l'aide à domicile.

Le CESER se félicite également des crédits proposés pour le déploiement de la stratégie régionale de la biodiversité. Sur la transition énergétique, il relève une augmentation significative en AP et AE.

Vote du CESER sur l'avis : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés - 9 abstentions.

Déclaration de Caroline Debouvry, au nom du 1^{er} collège

Ce budget, marqué par un fort endettement à venir va mettre la Région sous tension financière sans précédent, laissant peu de marge de manœuvre pour l'avenir.

De la même manière, l'État sera beaucoup plus endetté encore, plongeant notre pays dans une dépendance accrue aux porteurs de dettes souveraines et à la merci d'une crise financière, à l'image de celle de 2008/2009.

Par ailleurs, durant cette crise sanitaire les débats nationaux et régionaux n'ont porté essentiellement que sur l'impérieuse nécessité d'intervention de l'État et des Régions, sur l'obligation d'un État providence responsable, ouvrant le guichet comme jamais pour faire face aux besoins plus ou moins justifiés d'une économie blessée.

Notons l'intervention de l'Europe, avec ses 750 milliards d'euros, dont 40 pour la France. Cette abondance de moyens venant d'en haut ne doit pas déresponsabiliser les décideurs à tous les niveaux. Après les discours d'avant crise, sur la nécessité de réduire l'endettement de notre pays, le revirement de l'État a généré une réaction similaire de toutes les collectivités territoriales chacune emboîtant le pas de l'endettement. Précisons que, dans cette situation, ne pas suivre aurait été désastreux pour notre région.

En conclusion... Tant mieux diront certains, dangereux diront d'autres...

Les conséquences ne seront tout de même pas neutres pour l'avenir quant aux effets du manque de responsabilité collective face à la dette et aux effets de cette drogue douce de l'endettement.

D'abord pour les générations futures qui vont hériter d'une situation d'endettement très délicate qu'il faudra gérer...

Ensuite, parce qu'une dette est synonyme d'obligation de recettes fiscales et donc sous une forme ou une autre, d'impôts, qui viendront tôt ou tard frapper les entreprises créatrices d'emplois et les investisseurs potentiels.

D'où la nécessité pour nous, en relation avec le thème de la saisine que nous avons écrit sur les investissements directs étrangers en BFC, de repenser très rapidement, avec l'État, comment limiter l'imposition et surtout encourager les financements d'investissements productifs, de recherche et d'innovation.

Face à la désindustrialisation, face à la dépendance de notre économie à d'autres puissances mondiales, nous devons mobiliser notre pays pour pousser les investissements productifs de demain qui créeront l'économie d'après-demain.

En conséquence, il faut compter sur une mobilisation collective dès 2021 pour que le PIB reparte à la hausse dans le respect de nos engagements en matière de transition, notamment, énergétique et écologique. Une analyse attentive de toutes les dépenses de fonctionnement sera incontournable pour dégager de l'autofinancement.

Nous ne pouvons terminer notre intervention sans une pensée particulière pour les entreprises encore dans l'impossibilité de reprendre leur activité et pour nos compatriotes vivant en deçà du seuil de pauvreté. Il faudra être très attentif dans les mois à venir et prévenir la casse sociale.

Sachons créer ensemble la spirale vertueuse de l'encouragement plutôt que le cycle infernal du découragement, de plus en plus présent dans notre pays.

Déclaration de Christophe Desmedt, au nom de l'U2P

Monsieur le Président,

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le rapport relatif au budget primitif qui nous est soumis appelle de notre côté plusieurs remarques.

Si notre Conseil pointe légitimement la dégradation des capacités de désendettement de la Région compte tenu de la nécessité de faire face aux impacts budgétaires de la crise et plaide pour une reconstitution de sa capacité d'autofinancement, il nous semble toutefois que ce projet de budget 2021 constitue une nouvelle étape significative dans l'accompagnement des acteurs économiques par la Région.

Depuis le début de cette crise, la Région et l'État ont fait montre d'une réelle volonté de soutenir l'économie régionale. Outre les mesures d'urgence, cette volonté s'est traduite par le déploiement de France Relance, du Pacte régional des territoires, du plan d'accélération de l'Investissement, et de l'abondement récent du **fonds régional des territoires** permettant l'intervention des intercommunalités sur les dépenses de fonctionnement et notamment le loyer.

Ce projet de budget, et l'affectation de 30 millions d'euros sur l'action économique, pour les dépenses de fonctionnement, franchit un nouveau cap en faveur des secteurs économiques lourdement frappés.

Accompagner les entreprises dans la sécurisation de leurs dépenses de fonctionnement, c'est leur garantir à moyen terme, de pouvoir investir. L'un ne peut aller sans l'autre.

La relance de l'économie et la préservation de l'emploi passent résolument par le soutien de l'économie de proximité, de l'artisanat, du commerce de proximité, des professions libérales qui, je le rappelle, sont générateurs d'emplois pérennes et non délocalisables.

Nous souhaitons, par conséquent, saluer ce nouvel effort apporté par la Région qui, prenant acte d'un contexte exceptionnel, marque une rupture par rapport aux budgets précédents.

Dans le même temps, nous n'oublions pas que cette relance durable de l'économie passera également par le soutien et l'encouragement de la consommation locale. L'économie de proximité, nous l'avons constaté ces dernières semaines, est plébiscitée par nos concitoyens. Et il nous reviendra dès lors de conforter cet élan favorable dans les mois et années à venir au bénéfice de l'économie et de l'emploi.

Déclaration de Pierrette Bardey, au nom de la CGT

Tout d'abord, nous réitérons notre critique sur le fait qu'il n'est pas normal que les conseillères et conseillers du CESER n'aient les projets d'avis que le vendredi soir pour une plénière le lundi suivant. Cette manière de procéder ne permet pas le travail collectif des conseillers alors que nous sommes tous ici des représentantes et représentants de la société civile mandaté.e.s par des organisations ou des collectifs de la région.

Dans ce budget, évidemment nous le comprenons, il y a beaucoup d'incertitudes sur les recettes ; sur ces recettes futures nous pouvons craindre que dans l'avenir ce seront en partie les collectivités territoriales qui feront les frais des restrictions budgétaires de la part de l'État, alors pourtant que ces collectivités ont en charge de mener des politiques de proximité, pour répondre à des besoins du quotidien.

Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, il nous paraît important concernant les nombreuses aides apportées, notamment en direction des entreprises, d'avoir des critères précis, lisibles et qualitatifs. L'augmentation du budget, les aides nombreuses, doivent en contrepartie exiger de la qualité, et donc de conditionner les aides pour les interventions de la collectivité.

La lecture du budget doit permettre de dégager les grands choix et engagements de la collectivité. À cette fin, les crédits alloués doivent donc apparaître dans les bonnes lignes budgétaires et les rubriques correspondantes.

Or, pour exemple, l'enveloppe budgétaire allouée à l'acquisition de bois et forêts par la Région apparaît sous la fonction "Activité économique" alors qu'elle devrait ou pourrait figurer sous la fonction "Environnement".

À moins que la Région BFC ne conçoive la forêt que, ou d'abord, comme un secteur économique. Auquel cas, la mention de ces crédits sous la rubrique "Activité économique" est parfaitement justifiée. Mais alors la Région ne peut afficher la biodiversité comme une priorité.

Si nous apprécions l'engagement sur les investissements dans le matériel ferroviaire qui en a bien besoin, nous attirons toutefois l'attention sur la réponse de ce matériel aux besoins notamment capacitaires entre le Nord Bourgogne et Paris.

La Région n'est pas responsable des catalogues constructeurs mais voyager potentiellement debout pendant 1h30 entre Laroche et Paris-Bercy ne fait pas rêver les usagers du quotidien.

La CGT s'abstiendra sur cet avis.

Déclaration d'Élisabeth Grimaud, au titre de l'URAF

Madame la présidente de Région, monsieur le vice-président, monsieur le président du CESER, mesdames, messieurs les conseillers,

Le Réseau des unions d'associations familiales a pour mission légale de représenter les familles devant les pouvoirs publics. En tant que représentante de ce réseau je vous rappelle que durant cette période, les familles ont été fortement mises à contribution. Elles restent un socle sur lequel la société toute entière continue de s'appuyer. En 2020, 94% des Français font confiance aux membres de leur famille, une confiance qui aide à traverser la période actuelle. Cette crise économique et sanitaire permet de redécouvrir combien les familles, quelles qu'en soient les structures, sont importantes et constituent la première cellule de solidarité. Mais la crise a aussi accentué les fragilités. La politique familiale doit être considérée comme un levier économique à part entière au cœur de l'après-crise.

Prioriser l'emploi et repenser la politique de conciliation vie familiale - vie professionnelle est essentielle, si la Région a pris la mesure de l'emploi à travers ses mesures auprès des entreprises, des personnes en formation, elle peut aussi être un acteur de la conciliation des temps à travers ses politiques dédiées à la formation, au numérique et aux transports.

La crise a fait revenir au premier plan des besoins d'évolution des modes de travail et d'articulation avec la vie familiale. Parmi les formes d'organisation du travail, le télétravail est apparu comme une solution possible, mais à certaines conditions et pour certains types d'activité seulement. Pour le mouvement familial, il est important d'accompagner les familles, acteurs économiques à part entière à limiter les temps des transports par des offres adaptées (horaires) et de développer des centres de télétravail, formules hybrides de travail hors domicile.

Pour en revenir aux actions spécifiquement engagées par le Conseil régional en 2021, je souhaiterais plus particulièrement intervenir sur le volet de l'inclusion numérique.

Le Conseil régional a pour vocation de développer l'aménagement du territoire, il doit avoir aussi l'ambition de développer l'utilisation et l'usage de ses équipements auprès de toute la population. S'il est primordial de développer la couverture numérique, il est important de développer des programmes pour savoir s'en servir. Dans son programme du "numérique éducatif" il en prend la mesure. Mais sur d'autres programmes cette logique du développement des usages est moins flagrante. Les programmes dédiés à la formation, à l'emploi et à l'orientation scolaire comme la plate-forme Cléor doivent aussi bénéficier d'une plus grande visibilité et d'une aide à leur utilisation sans quoi leur optimisation sera rendue caduque.

Le numérique doit répondre à l'urgence, mais il doit être complété par des services humains afin de favoriser le lien social et d'approcher l'ensemble des familles, particulièrement celle en situation de précarité.

Dans ces circonstances sanitaires et économiques incertaines, le mouvement familial est sensible aux engagements de la Région. Les ambitions affichées autour des 5 priorités paraissent claires : réagir face à la crise, anticiper l'avenir, intensifier l'engagement de la région à l'ère des transitions énergétiques, écologiques et numériques, de garantir la coopération et de mobiliser les ressources humaines. L'éligibilité aux aides de la Région pour répondre à la situation de crise des entreprises le sont moins, il manque de la visibilité. Le mouvement familial reconnaît que la Région s'est emparé d'actions ne relevant pas toujours de son champ de compétences, en raison désengagement d'autres intervenants, et nous la félicitons.

Le mouvement familial qui souhaite rester un acteur mobilisable au service de la relance économique votera favorablement le budget.

Je vous remercie.